

Quelles sont les dispositions de la procédure d'aménagement ?

Adapter une formation pour la rendre accessible ?
Nous sommes là pour vous accompagner !

Selon la nature de votre handicap (moteur, sensoriel, psychique, mental, maladie invalidante...), vous pouvez accéder aux formations que propose que la Ligue Régionale Grand Est de Basket-ball dans la mesure où le métier choisi est compatible avec celui-ci.

Ce dispositif juridique trouve son fondement dans la [loi n°2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Des restrictions aux conditions d'exercices professionnels peuvent être apportées par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES-Rectorat) si la sécurité des usagers ne peut être garantie par le titulaire du diplôme acquis.

Attention : Certaines formations nécessitent des déplacements dans des lieux difficiles d'accès où les conditions physiques des stagiaires doivent être optimales afin de ne pas mettre en danger le groupe et le public accueilli. Le coordonnateur de la formation pourra vous renseigner.

Quelles sont les étapes clés de la procédure d'aménagement ?

Étape 1

Je contacte la DRAJES de ma Région (lieu de résidence), a minima 1 mois avant les épreuves (épreuves de sélection, TEP, certification, adaptation de la formation, etc.

Étape 2

La DRAJES me communique le dossier de demande d'aménagement accompagné de la liste des médecins agréés sur le plan régional ainsi que le descriptif précis des épreuves sur lesquelles l'aménagement est demandé (ce document est à destination du médecin).

Étape 3

Je prends rendez-vous avec un médecin agréé sur le plan régional dans le but d'obtenir un certificat médical avec des propositions d'aménagements.

Étape 4

Une fois l'avis médical recueilli, je contacte le coordonnateur de la formation souhaitée afin que l'organisme de formation puisse étudier les modalités d'aménagement en lien avec la DRAJES et le référent handicap du site.

Étape 5

La Ligue ou la DRAJES me communique la faisabilité de l'aménagement envisagé.

Exemples d'aménagements :

- Réduction de pallier pour les épreuves du test Luc Leger (TEP) ;
- Modification de la durée des épreuves ;
- Aménagement du plateau technique avec des matériels non décrits dans le règlement ;
- Présence d'une tierce personne.

Dans le cadre de son engagement éthique et responsable, l'IRFBB étudie toutes les situations particulières et/ou de handicap des personnes souhaitant s'inscrire afin de faciliter leur participation.

Vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap :

Candice DIEUDONNÉ : handicap@lrgeb.fr